

OBJET

ENFANCE  
JEUNESSE - Accueil  
de volontaires en  
service civique pour  
la Ville de Saint-  
Quentin.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
21/06/2021

Date d'affichage :  
05/07/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers  
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERHOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville met en place, dans le cadre du Plan Jeunesse orienté en direction des 16-25 ans, l'accueil de jeunes volontaires en service civique. Elle a expérimenté au cours des quatre dernières années ce dispositif, qu'elle souhaite renouveler.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation et ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, en favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale :

- Solidarité ;
- Santé ;

- Education pour tous ;
- Culture et loisirs ;
- Sport ;
- Environnement ;
- Mémoire et citoyenneté ;
- Développement international et action humanitaire ; - Intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer à ces jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,62 €. L'Etat lui verse directement 473.04 € (soit 81%) et la Collectivité 107.58 €.

Un tuteur doit être désigné pour chaque jeune au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. L'engagement dans une mission de service civique ouvre le droit à un régime de protection sociale financé par l'État ainsi qu'à la formation.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Ville de Saint-Quentin de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La Ville souhaite accueillir jusqu'à 30 jeunes volontaires pour l'année 2021-2022.

<b>Intitulé mission</b>	<b>Objectif d'intérêt général</b>	<b>Nombre</b>
Faciliter l'accès au numérique pour les commerçants	Accompagner les commerçants à la digitalisation dans le cadre de Saint-Quentin Commerces	2
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités de la Manufacture	Contribuer à rendre accessible la Manufacture (quartier Vermandois) à tous les publics	1
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du Musée des papillons	Dans le cadre de l'action du Musée des papillons, contribuer à rendre accessible à tous l'offre du musée, en allant au-devant des publics et en accompagnant la découverte des outils numériques.	1

Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du Conservatoire de Musique et de Théâtre	Accompagner et favoriser les actions d'éducation artistiques et culturelles mises en place pour les jeunes, notamment hors les murs : interventions scolaires, classes à horaires aménagés	1
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités de l'école municipale d'Arts Maurice Quentin de la Tour	Dans le cadre de l'action Ecole Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour, contribuer à rendre accessible à tous l'offre de l'Ecole Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour, en allant au-devant des publics.	1
Accompagner les projets d'éducation à la santé	Dans le cadre des actions de prévention santé, apporter un accompagnement à la population	1
Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et l'accès aux droits	Accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la république et d'accès aux droits	1
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Neuville	Dans le cadre de l'action du centre social, contribuer à faciliter l'accès aux différentes actions de l'établissement, sur les secteurs Neuville et Faubourg d'Isle, en allant au-devant des public	1
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Artois Champagne	Renforcer la cohésion sociale des jeunes allant à la rencontre des habitants du quartier Artois Champagne.	1
Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Europe	Accompagner l'équipe du centre social dans l'organisation et la promotion des différentes actions et temps forts favorisant l'intégration des publics fragiles et isolés	1
Devenez City-Reporter	Contribuer à mettre en valeur les actions en faveur de la jeunesse Saint-Quentinoise par la réalisation et la diffusion de reportages vidéo ciblés CITY REPORTERS	2
Accompagner les activités numériques dans les accueils de loisirs	Favoriser le développement d'activités liées au numérique au sein des accueils de loisirs de la Ville	1
Favoriser la médiation par les pairs en milieu scolaire	Contribuer au mieux-vivre ensemble dans les établissements scolaires et au développement de la citoyenneté en développant le projet de médiation par les pairs	1

Accompagner les publics dans les activités de la ludothèque	Accompagner l'équipe de la ludothèque dans l'organisation et la promotion des différentes actions visant à favoriser la pratique du jeu en famille	1
Contribuer à l'organisation d'actions favorisant le vivre-ensemble	Contribuer à la consolidation des liens sociaux et au développement des loisirs à destination des familles et des séniors.	2
Accompagner les habitants dans les démarches en ligne	Accompagner au mieux les citoyens dans les démarches administratives dématérialisées, faire le lien et faciliter l'usage des services numériques dans le cadre des espaces de solidarité 2.0	2
Accompagner les plus petits dans la communication non verbale	Contribuer à développer la communication non verbale sur la base du langage signé au sein de la crèche collective de la Maison de la petite enfance.	1
Ambassadeur de la mobilité auprès de la Jeunesse	Sensibiliser et promouvoir auprès des jeunes l'engagement et les dispositifs favorisant la mobilité Européenne et internationale.	1
Ambassadeur des dispositifs jeunes	Contribuer à la promotion du Pôle Jeunesse auprès des jeunes, des parents et des partenaires.	1
<b>Total</b>		<b>23</b>

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres missions pourront venir compléter le dispositif par la suite. Conformément aux dispositions de la loi, un tutorat sera mis en place pour chaque jeune. Chaque mission sera rattachée à un tuteur qui aura pour rôle de préparer et accompagner le jeune dans le cadre de son engagement mais également dans la préparation de son projet d'avenir. Une formation civique et citoyenne ainsi qu'une formation au premier secours (PSC1) sera assurée à chaque volontaire.

Au-delà de ses obligations, la Ville souhaite également fournir à chaque jeune un parcours de formation avec des temps de regroupement permettant aux volontaires de développer leur autonomie, leur confiance en eux mais aussi leur employabilité.

Une mission de service civique ne pourra déboucher sur un emploi au sein de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de service civique, la collectivité aura recours à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, association tierce agréée par le biais d'une convention d'intermédiation.

Ce dispositif d'intermédiation revêt plusieurs avantages :

- L'accompagnement de la Ville dans la présentation des missions ainsi que la diffusion des offres de missions et le recrutement des volontaires ;
- La prise en charge de la contractualisation et des démarches administratives ;

- La prise en charge de la Formation Civique et Citoyenne ;
- Le tutorat général des volontaires ainsi que le soutien aux tuteurs de chaque mission ;
- La mise à disposition d'outils et de documentation afin de favoriser l'accompagnement de chaque jeune ;
- Les relations avec les interlocuteurs du service civique.

Le dispositif d'intermédiation n'a pas de coût pour la collectivité, l'association étant financée par l'État pour la réalisation de sa mission. L'indemnité de 107,58€ versée aux jeunes par la Ville se fera par l'intermédiaire de l'association qui refacture les montants à la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la Ville à accueillir des jeunes en service civique dans la limite de 30 par an ;

2°) d'autoriser la Ville à utiliser le dispositif d'intermédiation avec une Fédération d'Education Populaire ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer avec cette association les conventions de mise à disposition des volontaires services civiques.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53513-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 1 juillet 2021  
Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

\_\_\_\_\_





**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



#### Article 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de XXXXXXXX peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la Fédération Régionale des MJC
- de la ville de Saint Quentin
- de XXXXXXXX

#### Article 6 – PRESTATIONS/INDEMNITE

Dans le cadre du service civique, l'Etat versera directement au volontaire une indemnité d'un montant de 473,04€/mois.

Une indemnité complémentaire de 107.58€ sera versée au volontaire XXXXXXXX par la Fédération Régionale des MJC dans le cadre de son agrément collectif. La Fédération Régionale des MJC facturera le montant de cette prestation à la ville de Saint-Quentin.

Fait en triple exemplaires

A XXXXXXXX, le XXXXXXXX

Monsieur Laurent TOULMONDE  
Par délégation pour Monsieur Gilles  
BLONDEAU, Président de la Fédération  
Régionale des MJC  
Signature  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

XXXXXXX  
Le volontaire  
Signature  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

XXXXXXX en qualité de représentante légale  
du la ville de Saint Quentin  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)